

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE

Québec, le 16 juin 2022 — Les MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, Portneuf, La Jacques-Cartier et l'Île d'Orléans, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et Tourisme Charlevoix, participeront à la 5e Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2022-2025.

La reconduction de la participation des 5 MRC déjà partenaires de l'Entente et de Tourisme Charlevoix, l'adhésion récente de la MRC de La Jacques-Cartier ainsi que la bonification du financement de la Communauté métropolitaine de Québec, passant de 30 000 \$ à 60 000 \$, confirment la pertinence, l'utilité et l'appréciation de la démarche auprès des partenaires régionaux. Désormais, toutes les MRC du territoire de la Capitale-Nationale collaborent et contribuent à l'Entente sur les paysages. La participation financière en provenance du milieu s'élève maintenant à 352 500 \$, comparativement à 277 500 \$ dans le cadre de l'Entente 2019-2022.

Le ministère des Transports du Québec a aussi annoncé l'augmentation de son financement qui passe de 90 000 \$ à 110 000 \$. D'autres partenaires gouvernementaux s'allient aussi à l'Entente et confirmeront sous peu leur contribution financière.

« Nous sommes très heureux du renouvellement de l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale. L'adhésion de la MRC de La Jacques-Cartier à l'Entente est une excellente nouvelle, tout comme l'apport financier bonifié de la CMQ et du MTQ. L'intérêt et la notoriété de l'Entente s'accroissent et l'enthousiasme des partenaires est palpable quant à l'Entente 2022-2025 » affirme M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

« Les paysages de La Jacques-Cartier constituent à la fois un héritage, un élément identitaire à part entière et un considérable vecteur de développement économique, social et touristique pour la région. C'est donc avec enthousiasme que la MRC de La Jacques-Cartier se joint à l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale » affirme M Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier et maire de Stoneham-et-Tewkesbury.

Pour l'Entente 2022-2025, les partenaires proposent un plan d'action dont les objectifs sont les suivants:

- Soutenir et accompagner les intervenants dans la mise en œuvre de leurs projets à caractère paysager
- Sensibiliser et outiller les diverses clientèles à l'égard des paysages
- Animer et concerter les acteurs concernés par la mise en valeur et la protection des paysages
- Structurer et dynamiser les communications de l'Entente sur les paysages

Les principaux projets du plan d'action 2022-2025:

- la tenue d'un appel de projets afin de soutenir les initiatives du milieu
- la mise en œuvre des recommandations de l'Étude sur la valeur économique des paysages,
- la création d'un réseau régional des haltes du paysage de la Capitale-Nationale
- la création d'un observatoire des paysages de la Capitale-Nationale

À PROPOS DE DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Développement Côte-de-Beaupré agit à titre d'organisme responsable de la gestion administrative de l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale. Organisme à but non lucratif, Développement Côte-de-Beaupré a pour mission de favoriser et soutenir l'émergence de projets structurants qui visent le développement de l'économie et de l'emploi de la région. Fort de son rôle rassembleur, Développement Côte-de-Beaupré offre des services pour les entrepreneurs et les acteurs du développement économique et favorise la réalisation de projets d'entreprises privées ou collectives.

-30-

SOURCE ET INFORMATION : Sophie Deblois, chargée de projet

paysages@developpementcdb.com | 418.827.5256 poste 208

ENTENTE SUR LES PAYSAGES | [SITE INTERNET](#) | [FACEBOOK](#) |